

Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Table des matières

Préambule

I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

PLU Intercommunal : levier à la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) comme levier de la transition écologique

Un Espace Info Energie Habitat maillon du programme AggloRenov

Le Schéma directeur cyclable

II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Le plan paysage : mettre le collectif à l'oeuvre

Gérer et préserver les cours d'eau

Préserver le site Natura 2000 "Vallée de l'Argenton"

Gérer les espèces exotiques envahissantes

Assainissement

III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

Améliorer la qualité des services à la population

Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales

Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens

Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture

IV. Solidarité entre les générations et les territoires

Solidarité entre les générations

Solidarité entre les territoires

V. Produire et consommer durablement

Recto Verso, l'écologie industrielle et territoriale

Vers un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'Agglomération

Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

Préambule

Validé en 2019, le projet de territoire inscrit le Bocage Bressuirais dans une dynamique durable à horizon 2030. Ce document prospectif vise à asseoir une trajectoire partagée entre élus dans une recherche de cohérence et de sens à l'action publique. Il fixe comme ambition de promouvoir un territoire attractif, innovant, soucieux de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de leur environnement.

Extrait du projet de territoire 2019-2030

Vision du Bocage en 2030

un territoire...

- Dynamique, riche de son développement endogène et de sa capacité d'innovation et d'adaptation avec une économie orientée vers l'innovation et la prise en compte des tendances liées à la croissance verte et au dynamisme de son activité agricole.
- Attractif : jouant le pont, le lien entre son attraction naturelle vers la Métropole Nantaise – le Grand Ouest et son positionnement comme Porte d'entrée de la Nouvelle Aquitaine. Cela doit permettre d'attirer des nouveaux habitants et notamment de jeunes diplômés.
- Connecté, Ouvert sur les territoires voisins pour un vrai travail en partenariat et en synergie notamment en matière de formation, tertiaire ou de recherche-développement mais aussi en matière d'infrastructures routières et aux technologies de l'information-communication
- Aménagé avec une attention particulière pour un équilibre entre le tissu urbain et les espaces ruraux, entre la ville centre, les 5 pôles secondaires et les bourgs. Une volonté et une attention particulière sera apportée à un aménagement concerté et équilibré
- Riche de la capacité de ses habitants à s'investir sur des projets : appui sur les forces vives et la vitalité du bénévolat.
- Fort de l'implication de sa population jeune
- Démontrant une capacité de résilience permettant de limiter les effets des crises économiques et en réussissant à réintégrer les personnes dans le tissu économique et social local.
- Communiquant : Un territoire qui aura développé une image positive et une communication pour attirer de nouveaux habitants
- Préservé avec un paysage de Bocage valorisé et un environnement de qualité

La vision du projet de territoire se traduit dans le Plan Climat Air Energie (PCAET) 2023-2028 et par des démarches volontaires telles que le dispositif Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique signé avec l'ADEME Nouvelle Aquitaine.

L'enjeu est ici de rechercher des solutions innovantes pour tendre vers plus de sobriété et de souveraineté de manière à préserver les ressources et à se départir de situations de dépendance (notamment énergétique).

Dans cette perspective, **la rédaction du rapport de développement durable annuel peut être vu comme une opportunité pour suivre sa mise en œuvre et interroger l'action de la collectivité en matière de transition écologique. Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000**

habitants, le rapport de développement durable doit permettre d'assurer une mise en visibilité de la contribution des collectivités territoriales au développement durable.

Découvrez, comment les politiques publiques donnent corps à cette ambition d'un territoire durable et comment la collectivité s'organise pour être résiliente face aux épisodes de crises notamment la crise énergétique.

Pourquoi un rapport développement durable ?

Ce rapport a pour objectifs de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire sur les différentes politiques internes et territoriales au regard des finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

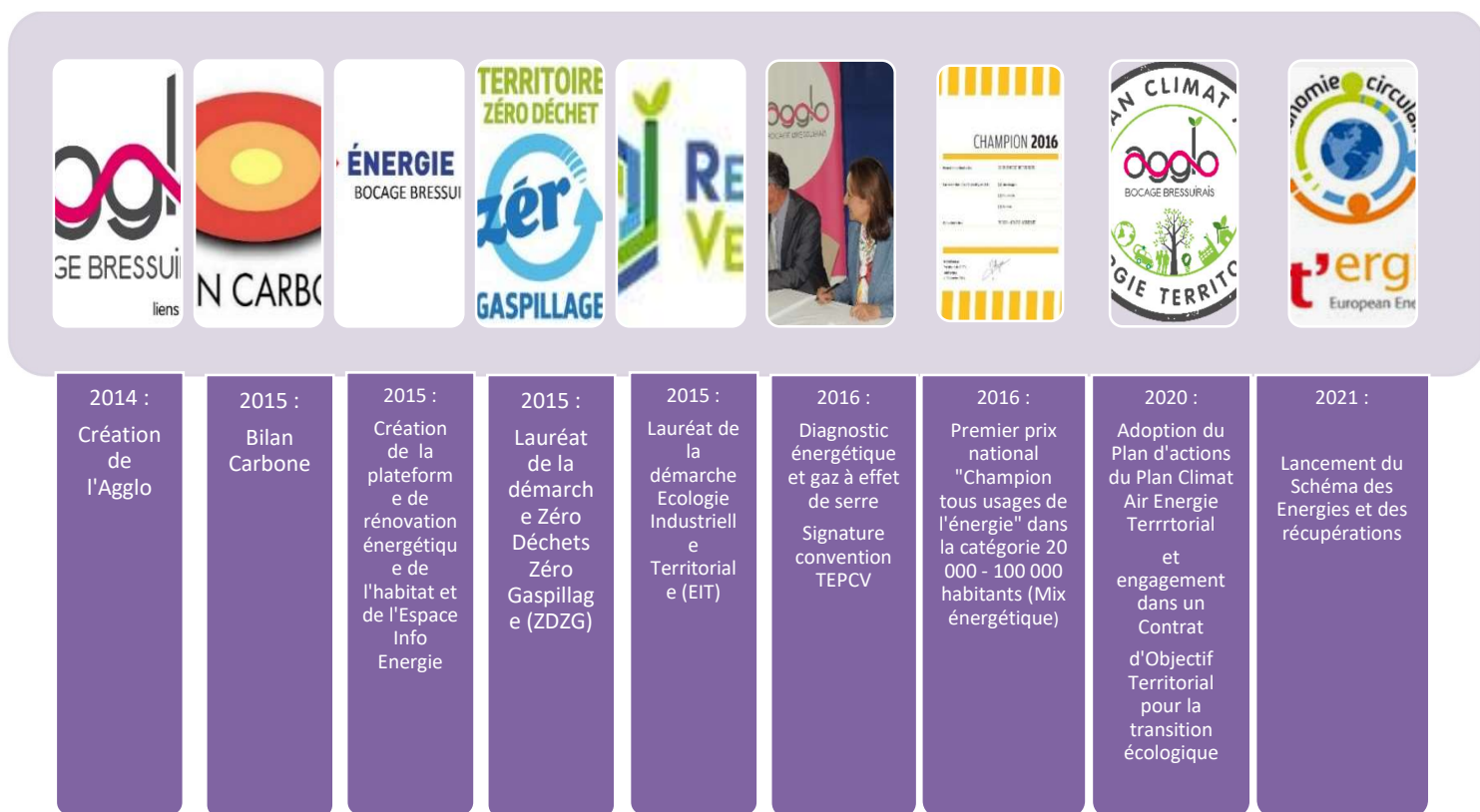


De plus, le rapport comporte une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes, basée sur les éléments de la démarche :

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité de l'approche
- Le dispositif d'évaluation partagé
- Une stratégie d'amélioration continue

Afin de mieux intégrer les enjeux du développement durable, les points d'amélioration, des questions, des perspectives doivent ressortir, pour adapter si besoin le budget.

Les dates importantes du développement durable sur le territoire



Les chiffres clés du territoire

Consommation énergétique du territoire : 1 818 GWh

Production d'énergie d'origine renouvelable : 420 GWh

Superficie des zones protégées du territoire (protection réglementaire) : ~30 ha

Traitements des déchets par an : 97,3 kg/hab./an

I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Les grands enjeux

- ⇒ Amélioration de la connaissance sur l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES)
- ⇒ Maîtrise des consommations énergétiques
- ⇒ Développement des énergies renouvelables
- ⇒ Réduction des émissions de GES
- ⇒ Adaptation au changement climatique

Compétences, actions ou services de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ SCOT – PLUI
- ⇒ Plan Climat-Air Energie Territorial et Contrat d'Objectif territorial
- ⇒ Espace Info-Energie
- ⇒ Régie des Energies Renouvelables
- ⇒ Plan Paysage

PLU Intercommunal, levier à la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique

Projet de territoire

Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois

Objectif : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

Après 6 ans d'élaboration, le PLUi du Bocage Bressuirais a été approuvé le 9 novembre 2021. Il est opposable depuis le 3 janvier 2022.

Le PLUi repose sur les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Il traduit notamment pour les 10 prochaines années les orientations suivantes :

- La **maîtrise de l'énergie** avec un objectif d'économiser autour de 520 GWh à l'horizon 2030
- La **production d'énergies renouvelables** avec l'objectif d'augmenter la production de 350 GWh environ pour s'inscrire dans un mix énergétique valorisant durablement les ressources locales d'énergie renouvelables (éolien, bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, géothermie).
- Le **développement de projets innovants en matière de sobriété et d'efficacité énergétique** avec un défi à relever : s'inscrire dans une démarche de développement durable pour les ressources du territoire (sol, bocage, paysage, eau...) et de développement économique.
- la **réduction des émissions de Gaz à Effets de Serres (GES)**, par le maintien de la polyculture élevage et les pratiques agricoles durables associée pour contribuer à la

préservation du système bocager (prairie et haie) favorisant ainsi le stockage du carbone (démarche intégrée).

Pour s'ajuster aux ambitions du territoire et prendre en compte le travail mené dans le cadre du Schéma directeur des énergies et des récupérations, le PLUi fera l'objet d'une révision dite allégée en 2023-2024.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial et le Contrat d'Objectif Territorial comme levier de la transition écologique

Projet de
territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Objectif : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...)

Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.



Le « projet PCAET » du territoire de l'Agglo2B a été arrêté le 02 février 2021. Le projet ainsi arrêté a été notifié aux services de l'Etat en mars et a fait l'objet d'un avis en mai 2021. Pour répondre aux nouveaux objectifs réglementaires, notamment l'attente du facteur 6, le projet devra être ajusté en 2023. Le dossier ainsi complété sera soumis avant son approbation à une phase de consultation réglementaire.

Le COT : Contrat d'Objectif Territorial pour la Transition Ecologique s'appuie sur les démarches déjà engagées de la collectivité et pose la stratégie projetée pour les 4 ans en matière de transition écologique et énergétique. Il permet à la collectivité de définir/compléter une stratégie, un plan d'actions et de suivre ou d'évaluer la performance globale de sa politique territoriale. Accompagné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il s'appuie sur des référentiels et permet l'obtention de labels reconnus (« Cit'ergie » et « Economie Circulaire ») qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.

L'année 2022 a été marquée par un diagnostic complet sur le label Climat Air Energie et celui concernant l'économie circulaire.

Pour le premier label, nous sommes aidés d'un bureau d'études Objectif Carbone qui a un marché d'accompagnement des COT auprès de l'ADEME. A ce titre, ils sont mis à disposition d'Agglo2B pour nous accompagner dans la mise en œuvre du volet Climat Air Energie. Plus particulièrement, ce bureau d'étude accompagne la collectivité sur les volets suivants :

- Ateliers avec les services ;

- Restitution des résultats ;
- Identification des marges de progression ;
- Mise à jour du score au regard du référentiel ;
- Appui pour la définition de la politique climat – air –énergie (stratégie / plan d'action) et évaluation du plan d'action ;
- Réalisation de 3 visites annuelles de suivi de la mise en œuvre du plan d'action climat – air – énergie ;
- Appui (limité) sur la démarche Eci à préciser selon les besoins d'Agglo2B.

Pour le label Economie circulaire, nous avons fait appel à un bureau d'études externe : TEHOP. Celui-ci accompagne la collectivité sur les volets suivants :

- Ateliers avec les services ;
- Restitution des résultats ;
- Identification des marges de progression ;
- Appui pour la définition de la politique économie circulaire (stratégie / plan d'action).

Suite aux diagnostics, deux audits ont été réalisés, plaçant la collectivité au niveau suivant :

- 28,7 % pour le volet Economie circulaire
- 32,7 % pour le volet Climat Air Energie

L'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions.

Zoom sur les impacts principaux du changement climatique sur le territoire

Impacts attendus pour chaque secteur en fonction des projections climatiques et des enjeux de chaque secteur. Il s'agit d'éléments de vigilance pour anticiper au mieux les conséquences de ces événements.

Urbanisme & habitat	• Bâtiments fragilisés avec l'augmentation des événements extrêmes • Confort thermique estival à traiter : limiter la température intérieure tout en limitant les climatisations • Economies d'énergie grâce aux hivers plus doux
Santé	• Impact principal : conséquences des épisodes caniculaires • Risque d'augmentation de la fréquence des maladies allergiques et à vecteurs
Risques naturels	• Intensification et augmentation des différents phénomènes climatiques, malgré une incertitude élevée
Bocage et forêts	• Profonds changements dans les peuplements pour les prochaines générations d'arbres

- Biodiversité • Adaptation nécessaire des espèces pour palier le changement rapide de leurs environnements ou risque important de disparition. Risque d'accroissement d'espèces envahissantes
- Eau • Conséquences au niveau de la richesse, de la qualité et de la demande en eau
- Conséquences positives à court terme dû aux hivers plus doux et donc une période de croissance allongées
- ➡ Plusieurs changements sont déjà notables et devraient s'accroître : variation des calendriers agricoles, de la qualité des récoltes, déplacement des ravageurs vers le nord...
- Agriculture • Augmentation du stress hydrique et thermique du bétail, ce qui pourrait engendrer des baisses de productivité (lait).
- Baisse de productivité des prairies due à la sécheresse, ce qui impactera la nourriture pour les élevages.

Un espace info « Energie Habitat » maillon du programme AggloRenov'



Développé sur le Territoire du Bocage Bressuirais depuis 2015, la plateforme de rénovation énergétique (devenu Espace France Rénov en janvier 2022) apporte des conseils neutres, gratuits et indépendants pour tout particulier souhaitant être informé sur les économies d'énergies réalisables chez lui et notamment les travaux de rénovation énergétiques pouvant être réalisés. Les particuliers sont très attachés au service de proximité permettant d'optimiser et d'obtenir le maximum d'aides, notamment financières. Ce service est aussi bien repéré par les professionnels du bâtiment et les différents acteurs relais du territoire. Il contribue ainsi à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire

➡ Plus de 5 000 particuliers ont été conseillés et accompagnés par la Plateforme depuis sa création en 2015. En 2022, 1150 particuliers ont contacté les conseillers énergie de la plateforme de rénovation énergétique.

Depuis janvier 2021, avec le regroupement des services de la Direction Planification, Aménagement et Habitat, un **Espace Habitat et Energie** a été créé au rez-de-chaussée de l'Agglomération (au 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire). Il regroupe notamment les conseillers énergie de la plateforme ainsi que les conseillers habitat, l'architecte conseil et le service urbanisme. des permanences des acteurs de l'habitat y sont aussi proposées : ADIL, CAUE, opérateur AggloRénov, UDAP.

Depuis janvier 2022, le programme AggloRenov 2022-2026 (programme d'amélioration de l'habitat privé) combinant une OPAH RU, une OPAH Centres-bourgs et un programme autour de deux ambitions principales :

- Produire du logement locatif de qualité et abordable
- Renforcer l'attractivité des cœurs de bourg et de ville

Avec ce nouveau dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé mobilisant des financements Anah, Agglo2B, communes partenaires voire Action logement, c'est un effet levier supplémentaire proposé aux porteurs de projet pour l'amélioration de leur logement notamment sur le volet rénovation énergétique (quand mobilisation de financements Anah et plus particulièrement pour les logements locatifs).

Cf chapitre : améliorer la qualité des services

La collectivité exemplaire et responsable

GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

Pour maîtriser son patrimoine et les coûts induits (dont la facture énergétique) et être en mesure de se donner une vision prospective, la collectivité a initié en 2021 son schéma directeur immobilier (SDI).

Le bureau d'études a réalisé un diagnostic à partir des visites des bâtiments, de leurs caractéristiques, de l'analyse des données financières, des consommations et des rapports techniques entre autres.

Le diagnostic met en avant la vétusté physique, l'usage, les consommations d'énergies, les bilans des dépenses et des recettes par typologies de bâtiments. Le diagnostic permet à la collectivité de mieux connaître en détails les caractéristiques de ses bâtiments et de les comparer. Le bureau d'études donne des indicateurs comparatifs aux autres collectivités pour que l'agglomération puisse se situer.

En 2023, le SDI va permettre d'établir des scénarios qui feront évoluer le plan pluriannuel d'investissement sur une programmation cohérente et durable.

DECRET TERTIAIRE

L'agglomération a initié le travail annuel de déclaration de ses consommations énergétiques sur la plateforme OPERAT.

Une douzaine de bâtiments a été identifiée comme soumis au décret tertiaire.

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

La collectivité produit et vend de l'énergie renouvelable sous forme d'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération a développé des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments (ateliers relais, bibliothèque, piscine, etc.). Pour un meilleur suivi et des interventions plus rapide en cas de panne, un système de capteur de la production du parc photovoltaïque en revente ou autoconsommation a été installé en 2020.



La production électrique en 2021 a atteint 388 140 kWh soit l'équivalent de

la consommation électrique (hors chauffage) de 77 foyers.
La superficie totale de panneaux installés sur ces sites est de 2 457m2.

	PRODUC TION ANNUELL E 2022	Surface en m ²	Mode de fixation (fixé ou scellé)	Date de l'installation	PROD / CONSO	Propriété (si location : indiquer surface bâtiment)
La Lune – LE PIN 31,5 kwc	34,76 MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production	AGGLO2B
Proulins – NUEIL LES AUBIERS 31,5 kwc	36,00 MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production	AGGLO2B
L'Ouchette – LA FORET SUR SEVRE 31,5 kwc	34,59 MWh	254	Scellé sur toiture	08/2011	Production	AGGLO2B
Bibliothèque 26 kwc	18,23 MWh	176	Scellé sur toiture	01/2012	Production	AGGLO2B
Trait d'Union 12 kwc	9,33 MWh	85	Fixé sur toiture	07/2012	Production	AGGLO2B
Bocapôle 99 kwc	114,23 MWh	645	Fixé sur toiture	01/2017	Production	
STEP Mauléon 24 kwc	34,50 MWh	154	Tracker au Sol	04/2019	Autoconso	AGGLO2B
Cœur d'O 99,75 kwc	107,10 MWh	635	Fixé sur toiture par plots fixé sur l'étanché ité bitumine use	04/2019	Autoconso	AGGLO2B
Total	388,14 MWh	2 457				AGGLO2B

ELECTRIFICATION DU PARC DE VEHICULES

La collectivité possède environ 151 véhicules, il s'agit essentiellement de véhicules légers et quelques utilitaires et camions pour les services assainissement et déchets. Par an, cela représente 2.1 Millions de kms parcourus (52 fois le tour de la terre).



Dans le cadre de la loi transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des véhicules électriques.

Depuis 2017, l'agglo2B a acheté 5 véhicules électriques.

En 2022, elle a renouvelé sa flotte par 9 véhicules plus récents et moins énergivores.

La flotte comprend 5 véhicules électriques et 15 VAE (vélos à assistance électrique) dont 3 acquis en 2022.

LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Après plus d'un an d'élaboration, le **schéma directeur cyclable** a été approuvé en Conseil Communautaire au mois de janvier 2022. Il est prévu à long terme un linéaire communautaire (hors liaisons en zone agglomérée) de :

- 123 km d'aménagement en site propre
- 6 km d'aménagements mixtes
- 243 km de jalonnements à vocation utilitaire et touristique.

Dans le prolongement du schéma cyclable, une formation réalisée par le bureau d'études BL Evolution a été proposée aux élus et techniciens du territoire sur une journée en avril : apports théoriques le matin et visite à vélo des aménagements dans Bressuire l'après-midi. 13 personnes y ont participé le matin (6 élus et 7 techniciens) contre 10 personnes présentes l'après-midi (4 élus et 6 techniciens).

En parallèle, la Communauté d'agglomération a lancé en avril une aide à l'achat vélo que ce soit pour les vélos musculaires, les vélos à assistance électriques et les vélos cargos. Cette aide était ouverte à tout habitant du Bocage Bressuirais qui avait acheté un vélo dans un des magasins du territoire. L'opération a été un succès, l'enveloppe budgétaire ayant été atteinte au bout de 2 mois.

Depuis mi-novembre 2022, le programme national "Alvéole Plus" est ouvert pour aider au financement de places de stationnements sécurisées. L'information a été transmise à toutes les communes de l'Agglomération afin qu'elles puissent se positionner si elles le souhaitent, le stationnement vélo étant considéré comme du mobilier urbain, de compétence communale.

Perspectives 2023 en matière de Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

- Adoption du « projet PCAET ».

- Définition de la stratégie sur les énergies renouvelables et des récupérations via un Schéma Directeur.
- Lancement officiel des plans d'actions du Contrat d'Objectif Territorial (COT)
- Elaboration du schéma directeur de l'énergie et de récupération ;
- Continuer les diagnostics énergétiques des bâtiments et des installations (AMI SEQUOiA) ;
- Mettre en œuvre un programme et une priorisation des travaux (isolation, menuiseries et renouvellement des systèmes de chauffage, VMC, programmation, éclairage...) ;
- Etudier la possibilité de valoriser les CEE ;
- Etude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments public ;
- Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments (photovoltaïque, chaufferie bois, ...) ;
- Rationnaliser la flotte de véhicules, autopartage.

II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les grands enjeux

- ⇒ La connaissance de l'état de la biodiversité
- ⇒ La protection des secteurs à enjeux environnementaux
- ⇒ La prise en compte des risques naturels et technologiques
- ⇒ La maîtrise des pressions sur les milieux et sur la biodiversité

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ Site Natura 2000
- ⇒ Gestion des milieux aquatiques
- ⇒ Plan paysage
- ⇒ Assainissement

L'élaboration du plan de paysage du Bocage Bressuirais : mettre le collectif à l'œuvre

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant les ressources

Objectif : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération a affirmé sa volonté d'offrir, à tous leurs habitants du territoire, un cadre de vie de qualité. La préservation d'éléments identitaires à la beauté singulière comme le bocage ou les centres-bourgs figure au cœur des préoccupations. Lauréat de l'appel à projet 2017 « Plan Paysage » et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du PLUi ou le programme « cœur de bourg-cœur de vie », la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a poursuivi en 2020 l'élaboration de son plan de paysage.

L'étude du paysage naturel et architectural, a permis de connaître et d'appréhender collectivement, avec les acteurs et habitants, les enjeux et dynamiques paysagères du Bocage Bressuirais. Sept objectifs de qualité paysagère ont ainsi été identifiés :

- A l'école du Bocage
- En chemin dans le Bocage
- Révéler le paysage-histoire du Bocage
- Distinguer et transmettre des sites naturels remarquables
- Inventer le Bocage des entreprises
- Suivre le fil de l'eau
- Habiter le Bocage

Ces objectifs introduisent des préoccupations de qualité du cadre de vie et de développement durable dans le PLUi.

Ils se déclinent en actions opérationnelles et non-réglementaires dans lesquelles, il ne s'agit pas tant de « prendre en compte les paysages », au cas par cas, que de veiller à ce que les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire (dans le cadre de leur activité) y contribuent.

Présenté à plusieurs instances communautaires durant l'année 2021, le plan d'actions du plan de paysage a été restitué aux partenaires et acteurs en décembre. L'objectif est désormais de mettre le collectif à l'œuvre et de piloter les premières actions. La programmation culturelle des « belles escapades » en sera un bel ambassadeur auprès du grand public.

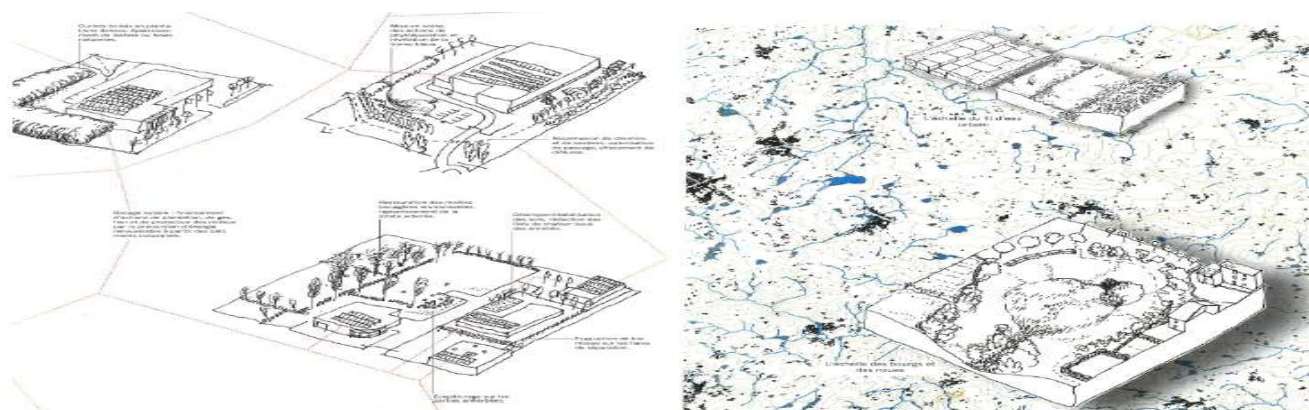


Illustration : OQP du Plan Paysage de Bocage Bressuirais – septembre 2018 – Alexis PERNET

Zoom sur les « Belles escapades dans le Bocage Bressuirais », une programmation artistique portée par Scènes de Territoire, scène conventionnée d'intérêt national

Le territoire du Bocage Bressuirais dessine une carte qui soulève un désir de mouvement et tend à ouvrir des champs d'explorations artistiques inédits. Les Belles escapades créent un moyen de le parcourir en suivant les chemins d'un dialogue fructueux entre l'art, la nature, le patrimoine... avec des habitants du Bocage Bressuirais. Elles s'imaginent par des invitations faites à des artistes de venir créer sur le territoire, en collaboration avec des acteurs complices et des habitants. Elles créent des chemins artistiques où se posent des paroles, des images, des corps en mouvement, des arpenteurs et des traducteurs de paysages... donnent voix à ceux qui y vivent et portent attention à d'autres espèces du monde vivant. Elles posent quelques balises pour activer des correspondances artistiques qui ouvrent de nouvelles manières de nous inscrire dans le paysage, d'embrasser ses odeurs, ses lumières, sa biodiversité, sa topographie. Autant d'éléments qui augmentent notre perception de ce qui nous entoure, nous permettent d'échanger et de nous rassembler. Le tout participe à constituer une culture vivante et du Vivant propre au Bocage Bressuirais.

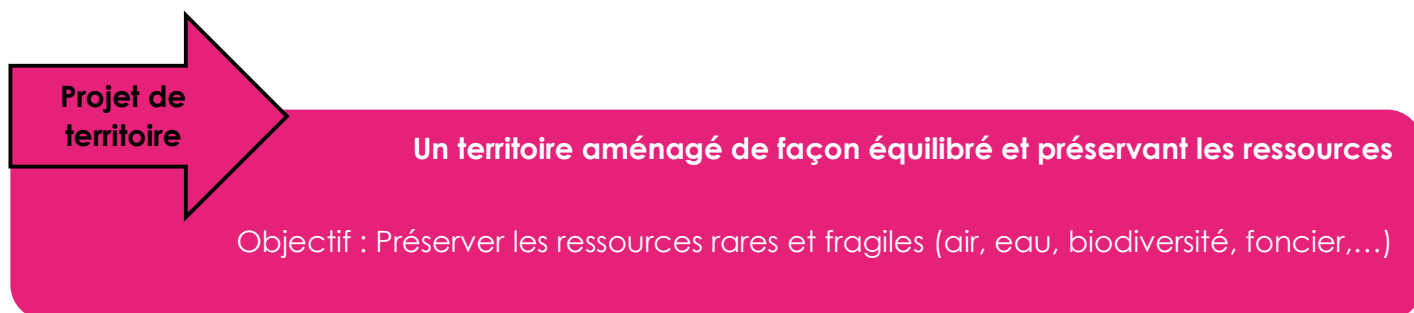
En 2022, on retiendra notamment deux commandes qui ont été passées à des artistes pour "révéler" le paysage du Bocage Bressuirais. La première à Jérôme Rouger/Cie La Martingale pour un 2ème Grand Tour du Bocage Bressuirais (qui se réalise en bus le temps d'une journée avec différentes escales) à partir de ce que révèlent ou cachent quelques noms de lieux et

lieux-dits du territoire. La deuxième à l'autrice-dramaturge Barbara Métails Chastanier et au musicien-phonographe Marc Pichelin dans le cadre d'une résidence territoriale au long cours intitulée *Habiter le Bocage Bressuirais : une traversée*. Cette résidence permet à ces deux artistes d'aller à la rencontre de différents acteurs qui participent à façonner le paysage du Bocage Bressuirais et/ou qui le préservent. Elle rend compte de manière sensible par un récit poétique, des collectages sonores et visuels, de partager différentes manières d'habiter ce territoire. Cette résidence s'inscrit aussi dans un cadre de recherche/action où l'on questionne : comment penser notre rapport au paysage du Bocage Bressuirais (à son histoire, à ses pratiques...) et à l'habiter de façon plus responsable ? Qu'est-ce qu'être dans ce paysage ? Elle tend aussi à expérimenter comment des démarches d'artistes peuvent aussi contribuer à une nouvelle approche du vivant voire à modifier la manière de produire une « œuvre » artistique par la collaboration avec des acteurs du territoire... Cette expérimentation artistique a été partagée dans le cadre de l'accueil d'un atelier de la Chaire Eff&t, chaire universitaire attachée à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Vilette autour de la thématique "inventer un paysage par sa fabrique". En 2023, le compagnonnage se poursuit entre autres avec ces artistes pour un 3ème *Grand Tour du Bocage* autour de questions liées à la biodiversité et pour une nouvelle *traversée du Bocage Bressuirais* avec Barbara Métails Chastanier et Marc Pichelin. La création d'une station météo-radiophonique par Le Théâtre dans la forêt ainsi qu'une installation musicale intitulée *Le son de la sève* de Benoît Sicat qui active une lutherie inédite réalisée à partir d'arbres trognes. La programmation *Habiter le paysage du Bocage Bressuirais* sera augmentée de nouveaux compagnonnages artistiques dans les prochaines années.

- **Soutien à l'association Bocage Pays Branché**

Par son soutien financier annuel à l'association Bocage Pays Branché, l'Agglomération participe aussi au renouvellement du paysage de bocage (plantation de haies, actions de sensibilisation, transmission de savoir-faire ...).

Gérer et préserver les cours d'eau



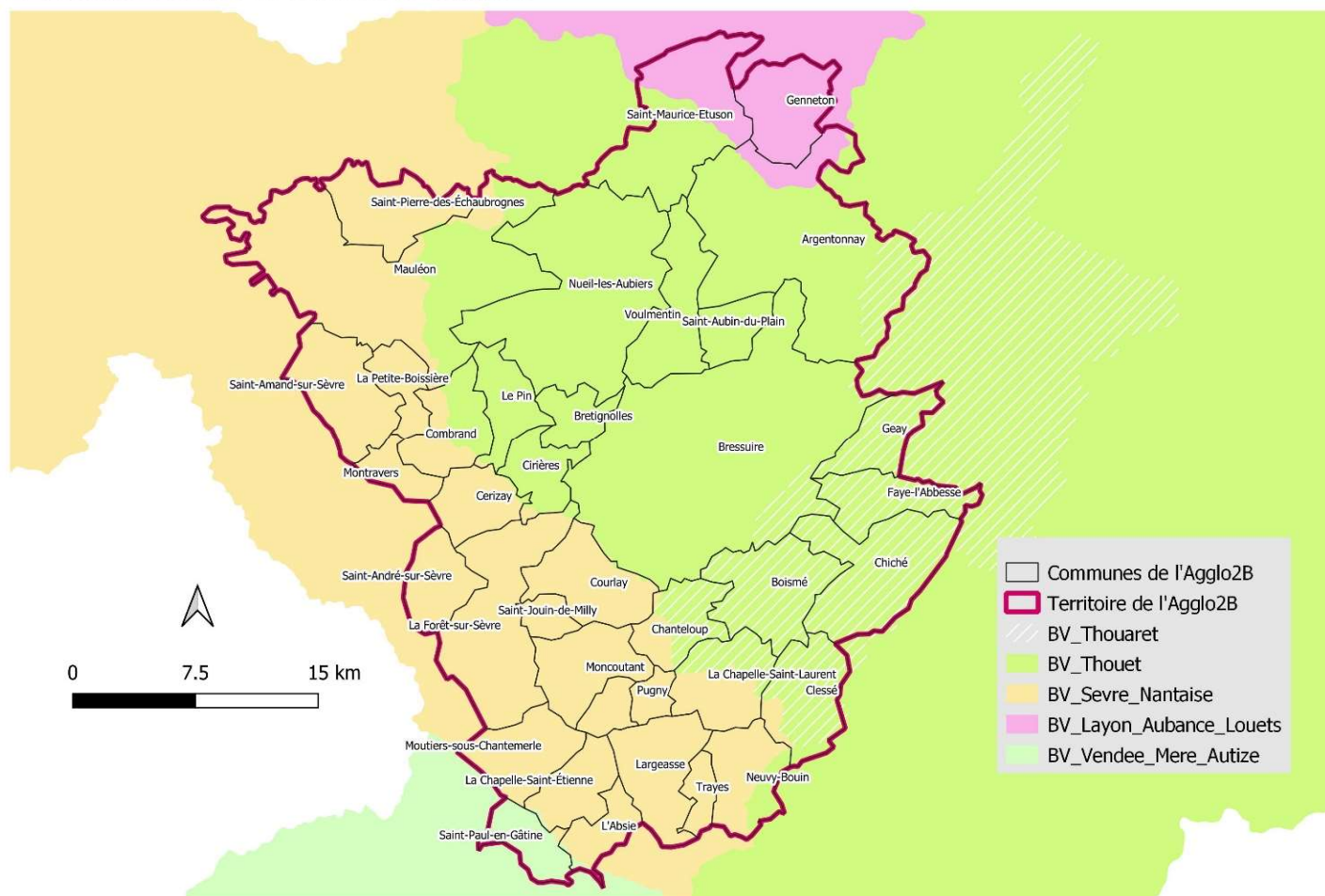
Organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en 4 bassins versants : **la Sèvre Nantaise, le Thouet, le Layon et la Vendée**. La gestion de la Sèvre Nantaise est assurée par **l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise** (EPTB), auquel adhère

l'Agglo2B. Elle adhère également au **Syndicat Layon-Aubance-Louets** pour la gestion du Layon et au **Syndicat Vendée-Sèvre-Autizes** pour la gestion de la Vendée.

Sur le bassin du Thouet, le Thouaret est géré par le **Syndicat du Bassin du Thouaret** et l'Agglo2B assure la gestion de l'Argenton et ses affluents, en partenariat avec la **Communauté de Communes du Thouarsais**, et porte le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton** sur la période 2018-2022.

Les bassins-versants du territoire de l'Agglo2B



Réalisations 2022

SUPPRESSION DE 2 BARRAGES SUR L'ARGENT ET LE RUISSEAU DE LA MOTTE A NUEIL LES AUBIERS ET VOULMENTIN

Objectif : Restaurer la continuité écologique de l'Argent et du ruisseau de la Motte

Travaux : Démantèlement de 2 barrages, aménagement de 2 recharges en granulats pour rehausser les niveaux d'eau et création d'une frayère à Brochet

Coût : 41 942,93 € TTC

Financement : 70% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine) et 30% Agglo2B

REAMENAGEMENT DU LIT DU BUZENET A NUEIL LES AUBIERS ET LE PIN

Objectif : Restaurer la continuité écologique du ruisseau du Buzenet et restauration de son lit
Travaux : terrassement d'un nouveau lit dans son talweg d'origine, création d'une mare et plantations

Coût : 44 641,16 € TTC

Financement : 70% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine) et 30% Agglo2B

AMENAGEMENT DU BATARDEAU DE LA NOUE RONDE SUR L'ARGENT A NUEIL LES AUBIERS

Objectif : Restaurer la continuité écologique de l'Argent

Travaux : Aménagement de 4 recharges en granulats pour rehausser les niveaux d'eau et enoyer la chute d'eau provoquée par le batardeau, pose de clôtures et aménagement d'abreuvoirs

Coût : 53 718,00 € TTC

Financement : 70% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine) et 30% Agglo2B

ETUDE BILAN DU CTMA 2018-2022

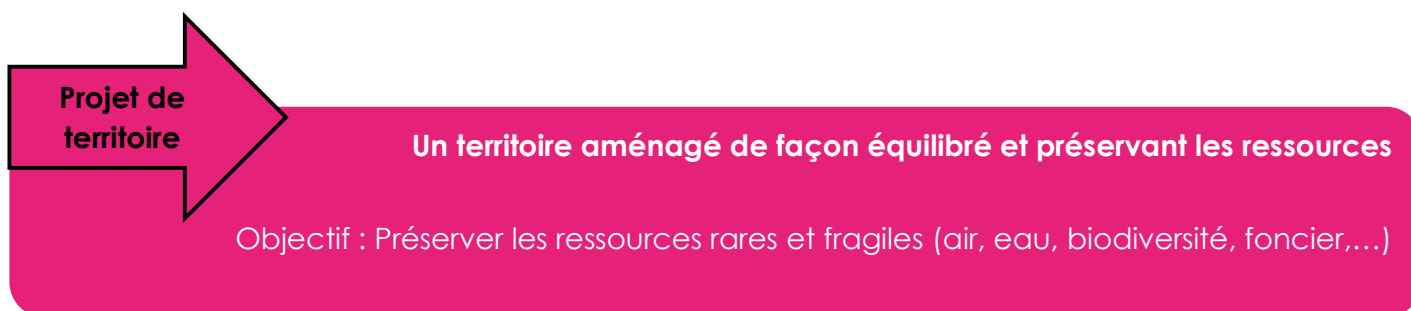
Objectif : Dresser un bilan du CTMA et définir un nouveau programme d'actions pour la signature d'un nouveau Contrat Territorial

Phases de l'étude : bilan technique, financier et social du CTMA, élaboration d'une stratégie territoriale et définition d'un nouveau programme d'actions pluriannuel

Coût : 43 902,00 € TTC

Financement : 80% de subventions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine) et 20% Agglo2B

Préserver le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »



Le site s'étend sur **682 ha** et **2 communes** : **Argentonnay et Val en Vignes**. Il abrite **10 habitats et 16 espèces animales d'Intérêt Communautaire**. On recense également **16 espèces végétales protégées** au niveau national ou régional. Ce patrimoine en fait un site exceptionnellement riche et reconnu.

En 2022, **6 Contrats NATURA ont été renouvelés**, portant leur nombre à 9, pour une surface engagée de **6,3 ha qui bénéficie de subventions pour maintenir les pelouses sèches en bon état de conservation**.

Un projet d'extension du périmètre du site NATURA 2000 a également été lancé en 2022 dans le but d'intégrer des zones et sites à fort enjeu écologique, situés en périphérie du site actuel. Ce projet nécessitera une procédure longue d'au moins 5 ans.

35 Chartes NATURA 2000 sont en cours d'engagement.



Installation de pupitres sur les espèces du site

En 2022, 4 pupitres présentant chacun une espèce animale du site ont été installés sur des lieux ou voies publics. Ce sont les derniers d'une série de 12 pupitres, qui permettent de sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques du site NATURA 2000

Gérer les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Dans le cadre du CTMA de l'Argenton, des campagnes d'arrachage de la Jussie sont menées annuellement.

La Jussie est désormais bien présente et sa régulation devient très difficile à assurer.

Une autre plante aquatique, l'Elodée dense, colonise actuellement de manière massive une grande partie de l'Argenton. Aujourd'hui, aucune technique de régulation n'est en mesure de contrer ses capacités de développement et sa vitesse de colonisation. Seules les crues et l'ombrage semblent limiter sa prolifération.

Zoom sur les Principales EEE présentes sur le bassin versant de l'Argenton

Espèces	Milieu de vie	Impact(s)	Répartition
Le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) et le Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)	Cours d'eau, plans d'eau, fossés	Erosions des berges, transmission de maladies (Leptospirose), dégâts sur cultures, concurrence avec espèces indigènes	Tout le bassin versant
Le Xénope lisse (<i>Xenopus laevis</i>)	Tous types de milieux aquatiques	Prédation des espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies aux autres amphibiens	Tout le bassin versant
L'Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Erosions de berges et dégradation de la qualité des eaux, concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, transmission de pathologies à l'Ecrevisse à pieds blancs	L'Argenton, à partir d'Argentonnay
La Jussie (<i>Ludwigia sp.</i>), l'Elodée dense (<i>Egeria densa</i>) et le Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)	Cours d'eau et plans d'eau	Concurrence avec espèces indigènes, baisse de la biodiversité, fermeture des milieux, perturbation des activités de loisirs, envasement	Jussie : l'Argent, au Pin, à Nueil-Les Aubiers et à Voulmentin ; l'Argenton, à Argentonnay, Argenton l'Eglise et Bouillé-Loretz L'Elodée dense : l'Argenton, de Grifféus jusqu'au Thouet Le Myriophylle du Brésil : l'Argent à Nueil Les Aubiers
Les Renouées asiatiques (<i>Reynoutria sp.</i>)	Bords de cours d'eau, fossés, friches	Erosions de berges, élimination locale de la flore indigène, baisse de la biodiversité, uniformisation des milieux, diminution de l'accessibilité	Quelques stations éparses sur l'Argenton

D'autres EEE, non listées ci-dessus, sont également présentes sur le bassin versant de l'Argenton : **l'Ecrevisse américaine**, **la Perche arc-en-ciel**, **le Poisson-chat**, **le Goujon asiatique**, **la Tortue de Floride**, **la Balsamine de l'Himalaya**.

Assainissement

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant les ressources

Objectif : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier,...)

La collecte des eaux usées et la gestion des eaux pluviales

Environ 2/3 des habitants du **territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais** habitent une maison raccordée au « tout à l'égout ». Afin de desservir l'ensemble de ces habitations, près de 530 kms de réseaux d'eaux usées et 400 kms de réseaux d'eaux pluviales sont déployés dans les zones urbaines.

Dans le courant de l'été 2022, une nouvelle station d'épuration a été mise en service pour traiter les eaux usées générées dans le bourg du Pin. En effet, l'ancienne station de type lagunage naturel ne répondait plus aux exigences, aussi bien en terme de capacité que de performance épuratoire. Cette nouvelle réalisation vient compléter les investissements

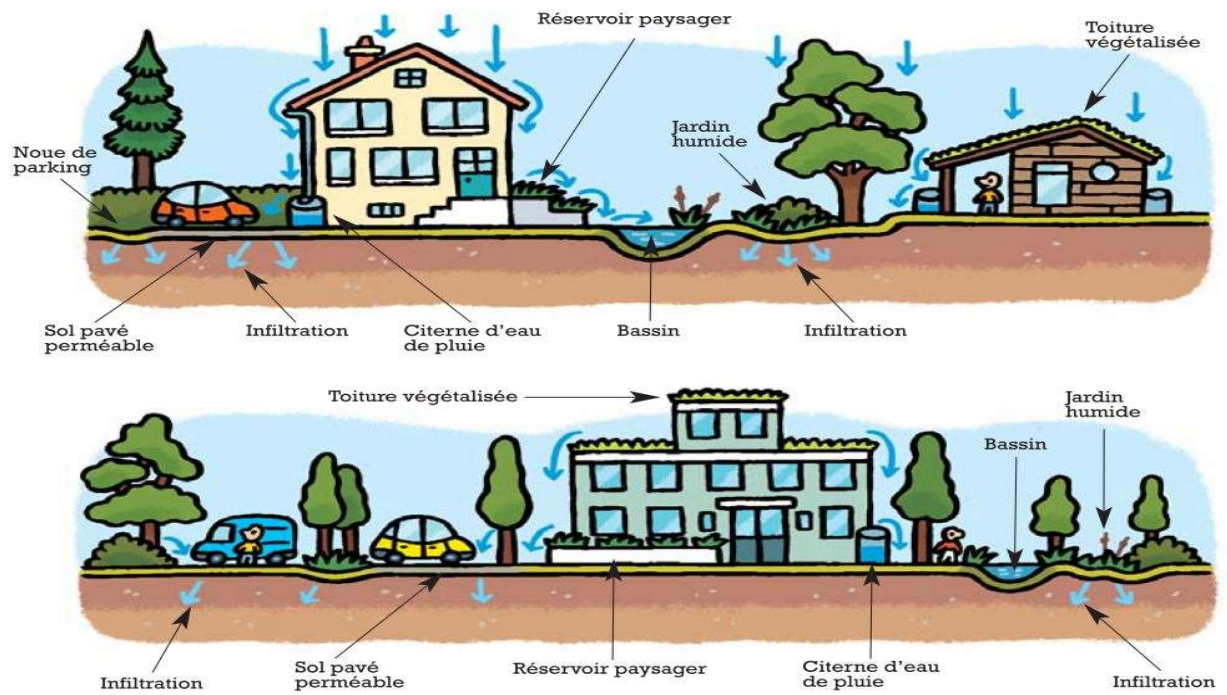
importants engagés depuis une quinzaine d'années sur les stations d'épuration présentes sur l'ensemble du bassin versant de l'Argent (Cirières, Brétignolles, Combrand et le Peu).



Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du Pin

Depuis le 1er avril 2022, sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, chaque maison située dans un secteur desservi par le "tout à l'égout" doit faire l'objet d'un contrôle de conformité de son branchement d'assainissement. D'avril à décembre 2022, les techniciens ont réalisé environ 950 contrôles, dont près d'1/4 présentaient une problématique de mauvais raccordement. La mise en conformité de ces branchements par les propriétaires va permettre d'éviter les rejets d'eaux usées aux réseaux d'eaux pluviales et donc au milieu naturel. Par ailleurs, la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées va permettre d'améliorer les performances énergétiques et épuratoires des stations d'épuration.

En parallèle des travaux de réseaux sur le domaine public, une attention toute particulière est portée sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle. En effet, afin d'éviter la surcharge hydraulique des réseaux et par conséquent des cours d'eau situés en aval, il est essentiel de penser un projet en intégrant la régulation voire l'infiltration des eaux pluviales au niveau de la parcelle.



III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

Les grands enjeux

La qualité des services à la population
Un meilleur accès et d'offre d'équipements
La santé publique
La prévention sanitaire
La tranquillité publique
L'accès et les conditions de logement
L'accès à l'emploi
L'accès à la connaissance et à la culture

Compétences de l'Agglo 2b concernées

Réseau de Bibliothèque
Conservatoire de musique
Scènes de territoires

Les chiffres clés du territoire



Adhérents aux bibliothèques :

13221



Logement :

30 596 résidences principales **2 513** logements vacants



Fréquentation des centres aquatiques : 264154



Densité médicale :

63 médecins pour **10 000** habitants

Améliorer la qualité des services à la population :

Projet de territoire

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Objectifs : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire multi-services

Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Développer des pôles et maisons de santé pour améliorer l'accès aux soins.

Depuis 2013, la CA2B, les professionnels de santé et les élus du territoire œuvrent ensemble pour maintenir et développer des services de soin de proximité au sein de Maison de santé pluridisciplinaire de manière structurée et équilibrée.

L'amélioration de l'accès et des conditions de logement

Depuis 2016, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais met en œuvre son Programme Local de l'Habitat (2016-2021). Ce document central en matière d'habitat et de logements s'appuie sur le principe directeur « pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les « lotissements », le PLH 2016-2021 s'organise autour de 6 grandes orientations stratégiques :

- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant ;
- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine ;
- Maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets ;
- Mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population ;
- Asseoir la politique « habitat » de l'Agglomération ;
- Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH

L'ensemble de ces orientations se décline en 18 fiches actions opérationnelles dont certaines dédiées à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre en logement notamment social.

En mars 2022, un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du PLH a été adopté en conseil, communautaire. Celui-ci permet de faire un état des lieux de la mise en œuvre de différentes actions du programme et d'actualiser le diagnostic et les éléments de contexte.

Les actions forces menées en 2022 dans le cadre de ce programme ont été :

- La **poursuite du soutien à la production de logements locatifs sociaux** (HLM ou communaux) (FA 2 et 3 du PLH) en termes d'animation et de coordination des acteurs (Etat, Communes et bailleurs sociaux) ainsi que du soutien financier à la production de nouveaux logements locatifs sociaux (appui financier différencié selon le type d'opération). Ainsi, en 2022, une enveloppe Agglo2B de 428 800€ a été réservée pour la création de 111 logements ont été agréés par l'Etat (5 logements PLS, 44 logements PLUS, 52 logements PLAi et 10 logements PLAi adapté).
- La **mise en œuvre du programme AggloRénov 2022-2026** (FA 6 du PLH) avec un appui technique et financier visant l'amélioration des logements privés situés en centres-bourgs et centres-villes. Ainsi, selon le secteur (OPAH RU, OPAH ou programme local) et le projet, différentes aides sont possibles. Pour en savoir plus, cf carte interactive « aides habitat » mise en place à ce sujet.
Le bilan 2022 fait état de 365 406€ de subventions Agglo réservées en 2022 pour 3 190 377€ de travaux
1/ Propriétaires occupants Anah en OPAH RU : 13 dossiers agréés en 2022, 152 077€ de subventions (dont 12 000€ Agglo2B) pour 195 308€ HT de travaux => pour 1€ public, pour 1,3€ privés générés
2/ Propriétaires bailleurs en OPAH RU et OPAH : 25 logements locatifs conventionnés, 910 147€ de subventions (dont 199 160€ Agglo) pour 1 656 078€ HT de travaux => pour 1€ « public », 1,8€ privés générés.
3/ Programme local : 111 dossiers, 328 287€ de subventions (dont 154 246€ Agglo) pour 1 338 991€ HT de travaux => pour 1€ public, 4€ privés générés.
↳ Véritable effet levier de l'aide Agglo + Communes partenaires

De manière complémentaire, des actions structurantes sont menées autour de 3 volets :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- La structuration et la rénovation énergétique des copropriétés
- L'appui à des opérations de renouvellement urbain

Pour en savoir plus, Cf bilan 2022 AggloRénov



Le logement des Jeunes

Une résidence Habitat jeune, c'est quoi ?

Les résidences habitat jeunes s'adressent à des jeunes de 16 à 30 ans en leur proposant un hébergement provisoire (de quelques mois à 2 ans) associé à un ensemble de services visant à accompagner leur insertion et leur mobilité. C'est un tremplin vers un logement indépendant.

Elles proposent :

- une offre en logements meublés toutes charges comprises : T1', T1 bis voir T2
- une aide et un accompagnement vers un logement plus autonome
- des animations collectives et une vie en communauté
- une aide aux démarches administratives
- un accompagnement sur les techniques de recherche d'emploi
- mais également, sorties, loisirs, animations, infos santé, infos emploi, accès à Internet...

Ces logements sont accessibles aux jeunes selon 3 profils :

- les jeunes en mobilité professionnelle et/ou scolaire,
- les jeunes engagés dans un parcours d'insertion mais rencontrant des difficultés économiques et/ou sociales justifiant d'un accompagnement spécifique,
- les jeunes en début de parcours professionnel, en pré-installation

L'association Pass'haj, agréée par l'Etat gère actuellement l'ensemble des résidences RHJ du Nord Deux-Sèvres (Cerizay, Bressuire et Thouars) ainsi que des logements partagés sur Bressuire, Mauléon et Nueil les Aubiers.

En 2020,

- 61% des jeunes sont venus en RHJ afin de se rapprocher de leur lieu d'activité,
- 49% sont originaires des Deux-Sèvres,
- 63,5% sont en dessous du seuil de pauvreté et gagnent moins de 1 065€ /mois. 42% ont des ressources inférieures à 610€/mois,
- durée de séjour est en moyenne de 7 mois.



Le redéploiement sur le territoire,

Il existe aujourd'hui 2 résidences Habitat Jeunes (RHJ) : à Cerizay (résidence du Bocage, 33 places) et à Bressuire (résidence Imaje, 12 places) + sous-location de logements HLM sur Bressuire, Mauléon et Nueil Les Aubiers.

Au regard des besoins qui ont évolué (- de demandes sur Cerizay, + de demandes sur Bressuire et autres pôles urbains), un projet de redéploiement des RHJ a été étudié en lien avec l'ensemble des acteurs en présence. Deux-Sèvres Habitat est maître d'ouvrage de ce projet.

Objectif : structurer une offre habitat jeune équilibrée et en cohérence avec le tissu économique du territoire

Principes retenus :

- l'implantation d'une Résidence Habitat Jeunes principale à Bressuire sur le bassin d'emploi principal avec une présence plus permanente des équipes socio-éducatives et pouvant accueillir 24 logements supplémentaires,
- la création de micro-résidences Habitat Jeunes à Cerizay, Moncoutant et Nueil-Les-Aubiers, pouvant accueillir entre 5 et 12 logements, en fonction des besoins, permettant le déploiement de l'action socio-éducative
- la possibilité de proposer des logements partagés, en diffus, agréés FJT ou non, permettant de développer une réponse plus souple, dans des lieux où la demande en logement est moins prégnante mais existante à Mauléon notamment :

Le projet de redéploiement se structure de cette façon :

Bressuire		36 places	
	IMAJE	8 logts, 12 places	
	Création RHJ	24 logts, 24 places	Site de l'ancien théâtre = démolition - reconstruction

Cerizay		12 places	
	Réhabilitation RHJ	12 logts, 12 places	Résidence du Bocage = bâtiment partagé
Moncoutant		5 places	
	Création RHJ	5 logts, 5 places	Ancienne maison de retraite Les Bleuets = bâtiment partagé
Nueil les Aubiers		12 places	
	Création RHJ	12 logts, 12 places	Ancienne maison de retraite Bois Grimault = bâtiment partagé
Mauléon		3 places	
	Location logts DSH (colocation)	1 T4 = 3 places	
TOTAL Bocage Bressuirais		68 places dont 65 en RHJ	

En bleu, les 4 opérations immobilières projetées proposent un total de 53 logements.

Au-delà d'un redéploiement de l'offre en habitat jeune, il s'agit de s'appuyer sur des bâtiments déjà existants situés en cœur de ville (opération de requalification voir de renouvellement urbain).

Actualités 2022 :

Site de Bressuire : démolition de l'ancien théâtre et finalisation APS puis APD.

Site de Moncoutant sur Sèvre : lancement des travaux en septembre

Site de Cerizay : APD validé et PC obtenu. Consultation des entreprises pour un lancement des travaux début 2023

Site de Nueil-Les-Aubiers : APD validé et PC obtenu. consultation des entreprises en automne 2022. Lancement des travaux début 2023.

Chiffres-clés habitat :

Logements :

Parc de logements : 35 295 logements

nombre de résidences principales : 31 124 (88,6% du parc de logements)

Nombre de logements vacants : 2 779 (7,9% du parc de logements)

72,4% des logement sont occupés par leur propriétaire et 26,7% par un locataire

70,3% du parc de logement a plus de 30 ans (25,5% a été construit avant 1945)

(Données INSEE RP 2019)

Parc HLM :

2 833 logements locatifs HLM (soit 9,1% des résidences principales) (9% à l'échelle du 79)

53,6% du parc locatif HLM a été construit avant 1989.

79,9% de ce parc est classé en étiquette énergétique D, E, F ou G

(Données RPLS 2021)

L'appui à la revitalisation des cœurs de ville et de bourgs

La Communauté d'Agglomération anime et coordonne le programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie » afin d'articuler les politiques intercommunales et les dispositifs financiers en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, au côté des communes, depuis 2015. Ce programme s'appuie sur 4 piliers :

- habitat et cadre de vie
- économie et services
- mobilité et déplacement
- animation, patrimoine et tourisme

territoire lauréat à l'AMI Région revitalisation des petits et moyens pôles urbains

Dans le cadre du programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie », une candidature collective (Agglo2b et les 6 communes éligibles : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Argentonny) a été déposée en février 2020 auprès de la Région. Après un passage en comité consultatif en mars 2020, notre candidature a été retenue.

Une convention-cadre a ainsi été élaborée et signée en novembre/décembre 2020. Cette convention précise les modalités de partenariat avec la Région et notamment un appui financier à :

- l'ingénierie => chef de projet, études
- à la mutation d'îlots => participation au déficit d'opération
- aux projets innovants pour de nouvelles formes de commerces et services

L'appui et la participation aux démarches Action Cœur de ville et Petites villes de demain

Deux dispositifs initiés par l'Etat en faveur de la revitalisation trouvent aussi un écho en Bocage Bressuirais :

- « Action Cœur de ville » pour lequel la ville de Bressuire a été retenue en 2018 et pour lequel la Communauté d'Agglomération est un partenaire actif. Le projet urbain de la ville ayant été validé en mars dernier, l'avenant à la convention Cœur de ville a été finalisé en novembre et a été signé en décembre 2020. Cet avenant valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) décline le programme opérationnel visant la redynamisation du cœur de ville de Bressuire.
- L'Appel à Projet Petites Villes de demain a été lancé par l'Etat en octobre 2020 et vise à soutenir les petites centralités dans leur démarche de revitalisation, en partenariat avec l'intercommunalité. En décembre 2020, les communes d'Argentonny, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil Les Aubiers ont été retenues. La convention d'adhésion à Petites villes de Demain a été signée en septembre 2021 (Agglo2B et les 5 communes).

Ces démarches à articuler vont permettre aux petits et moyens pôles urbains de l'Agglomération de disposer d'une boîte à outils technique, fiscale et financière afin d'encourager la redynamisation des centres-villes.

En 2021, renforcement de l'ingénierie de projet à l'échelle des communes avec le recrutement de chefs de projets revitalisation. Afin de faciliter la mutualisation des postes, la Communauté d'Agglomération assure le portage administratif des 2 chefs de projets



mutualisés sur Cerizay/Moncoutant sur Sèvre et Argentonnay / Nueil-Les-Aubiers pour le compte des communes concernées.

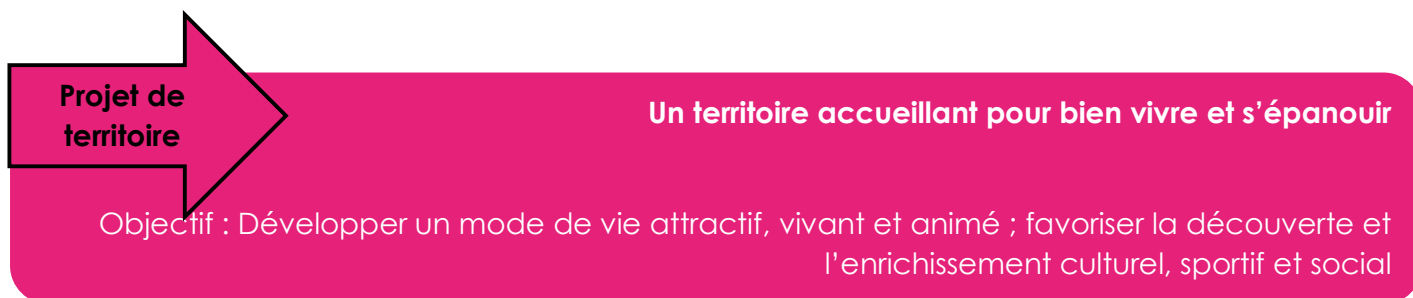
La Région, de l'Etat et la Banque des Territoires apportent un appui financier pour la mise en place de cette ingénierie de projet.

En 2022, l'Agglomération a participé et accompagné techniquement les communes et les chefs de projet nouvellement arrivés dans le cadre de la définition des plans guide visant la revitalisation des cœurs de bourgs. Il s'agit notamment des plans guide de Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil-Les-Aubiers.

En décembre 2022, une convention « Opération de revitalisation de territoire cadre « mère » a été signée (échelle : intercommunalité) et 2 conventions cadre « filles » sur Bressuire et Mauléon. A compter de mars 2023, les 4 dernières conventions cadre « filles » seront signées sur Argentonnay, Cerizay, Moncoutant sur Sèvre et Nueil Les Aubiers, permettant ainsi un déploiement des ORT sur la totalité des bourgs-centres labellisé Action Cœur de ville ou Petites Villes de demain.

Un réseau des chefs de projets « Bocage Bressuirais » a par ailleurs été constitué par l'Agglomération pour faciliter le partage d'informations, d'expériences, liens avec les politiques portées par l'Agglomération (habitat, économie, mobilité...) ... Ce groupe s'est réuni 1 fois par mois en moyenne.

MAINTENIR ET AMELIORER LA SANTE PUBLIQUE, DANS SES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES



Un PLU intercommunal favorable à la santé

Concept initié par l'Organisation mondiale pour la santé, l'urbanisme favorable à la santé part de l'idée que les choix en matière de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Pour améliorer la qualité de vie et contribuer à un environnement vecteur d'épanouissement, le PLUi a introduit au sein de son évaluation environnementale des déterminants de santé. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi, éléments graphiques précisant et traduisant les règles à l'échelle parcellaire ont ainsi été pensées dans l'optique d'un urbanisme favorable à la santé (UFS). Cette approche innovante permet d'anticiper les

questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme... un enjeu d'actualité depuis la crise sanitaire associée au Covid-19.

Pôles et maisons de santé

Dans la cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

Contrat local de santé (CLS)

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé (ARS) et la collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Ceci dans l'objectif de proposer des environnements favorables à la santé.

Sport

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Communauté d'Agglomération a choisi de soutenir les clubs sportifs, notamment les écoles de découverte des sports. En effet, les clubs sportifs et en particulier les Ecoles de Découverte des Sports concourent à la pratique de sport dans une perspective de santé- bien être, autant pour les plus petits (motricité) que pour les plus âgées, les seniors (entretien musculaire).

Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture



Un Réseau de lecture publique (RLP) innovant au service de tous les publics

En 2019, afin de favoriser l'accès de tous aux bibliothèques, la Communauté d'Agglomération a décidé la gratuité dans les 24 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire. La finalité était de favoriser l'augmentation du nombre d'inscrits et ainsi démocratiser l'accès à la connaissance et à la culture. Les chiffres ont été éloquentes : de 7500 inscrits individuels en 2018, ils étaient plus de 12 000 en 2019, la communication autour de la gratuité et l'effet d'aubaine ayant permis de toucher de nouveaux adhérents. Cet engouement a résisté à la crise covid, car ils étaient plus de 13 000 inscrits (individuels et collectivités) en 2021 à bénéficier des services.

En vue d'élargir les publics, outre la politique tarifaire, un travail est mené sur l'accessibilité de l'offre de service aux publics en situation de handicap, qu'il soit physique, visuel, auditif, mental, cognitif... Le site internet des Bibliothèques présente ainsi un taux de conformité de 78% au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). En 2021, les bibliothèques ont eu une subvention du Centre national du livre afin de proposer également des collections en gros caractères ainsi que des livres audios et le matériel permettant de lire les contenus adaptés (livres au format DAISY par exemple, loupes électroniques, télé agrandisseur). Enfin, le service de portage de livres à Cerizay et à Nueil-les-Aubiers est destiné aux habitants qui sont dans l'incapacité de se déplacer de façon permanente ou pour une longue durée (grossesse difficile, âge, handicap...).

En 2023, le projet est de demander une subvention pour des fonds facile à lire auprès du Centre National du Livre. Les livres « faciles à lire » présentent certaines caractéristiques de fonds et de forme (présence d'illustrations, textes courts, simplification de la mise en page...) facilitant l'entrée dans la lecture. L'objectif est de travailler en partenariat avec des structures accueillant des publics dits "éloignés" de la lecture, de les accompagner dans la fabrication de meubles mettant en valeur ce fonds de livres pour la médiathèque et de proposer à ces structures des animations de médiation autour de ces supports.

Toujours dans une optique d'élargissement, les Bibliothèques veillent à constituer des collections qui ne soient pas uniquement accessibles aux grands lecteurs mais également aux publics éloignés de la lecture et des équipements culturels : CDs, films, magazines et jeux (jeux vidéo et jeux de plateau) sont également proposés. Depuis novembre 2021, ces collections sont réservables et empruntables en tous lieux, grâce à une navette qui apporte le document souhaité dans la bibliothèque choisie par l'adhérent. Depuis septembre 2021, grâce au partenariat avec la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres (MDDS), les adhérents peuvent aussi bénéficier des ressources numériques (ebook, visionnage de films et documentaires en streaming, plateforme ludo éducative pour les enfants), permettant à tous de bénéficier d'un service sans contrainte physique ou horaire.

Deux médiathèques ont une optique documentaire sur le développement durable : l'une à Nueil-les-Aubiers dont la grainothèque est implantée depuis plusieurs années, l'autre à Mauléon, qui avec l'ouverture de sa grainothèque et bouturothèque veut s'inscrire dans des partenariats durables en allant dans les pas des "bibliothèques vertes".

Par ailleurs les bibliothèques ont acquis en 2022 du matériel pour de la médiation numérique et du jeu vidéo itinérant, grâce à des subventions de la DRAC et du département. Ces kits mobiles permettent dès à présent de proposer des ateliers mandalas numériques, des jeux vidéo dans n'importe quelle bibliothèque ayant suffisamment de place pour l'accueil des usagers.

Enfin, si les collections, la médiation sont des enjeux importants, on attire aussi un nouveau public avec du mobilier et des lieux confortables et adaptés. La bibliothèque de Moncoutant a installé de nouvelles assises fin 2021, permettant la lecture sur place pour les adultes et adolescents et non plus uniquement pour les tout-petits. Il a fallu désherber et réduire l'offre documentaire, afin de vider des étagères et faire de la place aux fauteuils, mais depuis ce nouvel aménagement, les prêts sont plus nombreux alors que les collections sont moindres.

Scènes de Territoire, une scène conventionnée d'intérêt national mention Art en territoire

Scènes de territoire mettent en œuvre une programmation pluridisciplinaire au Théâtre de Bressuire, hors les murs (*Les belles Escapades*) et en itinérance dans plusieurs communes, des résidences d'artistes au plus près des lieux de vie des habitants ainsi qu'une action culturelle qui prend en compte les caractéristiques du territoire et s'attache à aller à la rencontre de publics dits éloignés pour des raisons sociales, culturelles, géographiques... Un axe significatif de sa programmation est consacré à cultiver une attention particulière à la diversité des cultures en présence sur le territoire, au paysage du Bocage Bressuirais, à la relation au monde du vivant, aux enjeux liés au développement durable.

Le projet de Scènes de Territoire est un moyen de répondre à des enjeux d'appropriation du territoire par ses habitants, de valoriser ses ressources et ses patrimoines naturels et historiques, de favoriser la cohésion sociale et la participation citoyenne, de nourrir des récits du territoire. L'intervention d'artistes compte parmi les enjeux culturels de l'innovation en milieu rural : en proposant de travailler différemment, et sur de nouveaux sujets, elle permet de produire une vision renouvelée et partagée du territoire. L'association avec des artistes, qui développent des écritures contextuelles et participatives, et des acteurs du territoire en dehors du strict champ culturel permet d'incarner une manière inédite d'habiter le Bocage Bressuirais.

Le Conservatoire de musique acteur en direction des publics éloignés

- la prise en compte des personnes en situation de handicap avec deux ateliers handi-musique hebdomadaires,
- le lien intergénérationnel à travers des ateliers réguliers 'jardin musical' et 'chantons en famille'
- 1 300h d'éducation musicale en milieu scolaire assurant une sensibilisation musicale large dans un souci de mixité sociale puisqu'à destination de tous les primaires du Bocage et dont certains projets musicaux s'ancrent dans le paysage (musique verte, cartes postales sonores...).
- le dispositif 'Orchestre à l'Ecole' déployé dans 4 écoles du territoire dont les élèves sont éloignés des pratiques culturelles (Ecole Duguesclin accueillant une partie du public issu du quartier prioritaire de Bressuire, Ecole Pérochon de Cerizay située en REP+, Ecoles du Moulin de L'Absie et Ecole Violine de Clessé, écoles de la ruralité).

L'Abbaye, musée à Mauléon : pour mieux connaître et comprendre le territoire de bocage

Le nouvel équipement touristique et culturel, l'Abbaye à Mauléon, qui abrite une médiathèque, un musée et l'office de tourisme a accueilli 10 000 visiteurs en un peu plus d'un an. De par ses collections, le musée s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable puisqu'il permet de mieux connaître le bocage, son paysage, son histoire et de renforcer l'attachement à ce territoire. Les outils de médiation imaginés (audioguide, bornes numériques, boîtes tactiles et parcours enfants) favorisent l'appropriation de cette histoire locale par des publics enfants et/ou souffrants de handicaps.

La mission Culture-Santé : au service des publics dits 'éloignés'

Créée en juin, la Mission Culture-Santé est rattachée à la direction Conservatoire-Musées-partenariat culturel. Les projets Culture-Santé interrogent la partie non malade de la personne et n'ont pas de prétention thérapeutique : *La santé fait référence ici à la définition de l'OMS « un état de bien-être physique, mental et social complet et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »* Ils permettent d'amener l'art et la culture auprès de personnes qui en sont très éloignées, soit pour des raisons physiques, psychiques, sociales...

Cette mission se traduit par la mise à disposition d'un agent (30 % ETP) au sein de l'Agglomération pour accompagner tout acteur (culturel, sanitaire, médico-social...) dans le montage de projet sur cette thématique (mise en relation avec des compagnies, recherche de financements, aide à la conception...). Elle s'inscrit en écho avec le projet associatif de l'association Voix&Danses qui a organisé le 8 juin 2022, en partenariat avec l'Agglomération, le Forum Cultivons notre santé, réunissant une centaine de participants : professionnels du sanitaire et du médico-social, acteurs de la culture, aidants, usagers, bénévoles, financeurs.

IV. Solidarité entre les territoires et les générations

Les grands enjeux

- Réduction des précarités et de la grande pauvreté
- Renforcement du lien social entre les générations et entre les populations de diverses origines socio-culturelles
- Réduction des discriminations et des inégalités
- Les solidarités intercommunales

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- PLH
- CIAS
- Contrat local de santé (CLS)
- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Transports
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Les chiffres clés du territoire

- % de ménages potentiellement exposés à la précarité énergétique :
- Personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglo2b : 1 272 usagers en 2022
- Actifs sur le territoire : 43 372 (Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)

Projet de territoire

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Objectif : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

La cité de la jeunesse : une porte d'entrée pour plus de 15 000 jeunes

Le Pôle d'Échanges Multimodal situé à Bressuire a été inauguré en 2021. Il relie le train, les voies de cars et de bus, les stationnements vélos.

Accolé à cet équipement, la cité de la jeunesse et des métiers (CJM) se veut un lieu d'information et de formation pour les jeunes du territoire. Point d'entrée et lieu d'accueil convivial (bar sans alcool) pour renseigner les jeunes dans tous les domaines et favoriser le développement d'activités professionnelles ou collectives (coworking, tiers lieu...), la CJM permet d'orchestrer un maillage territorial avec des antennes dans les 5 villes structurantes du territoire (Mauléon, Cerizay, Moncoutant, Nueil-les-Aubiers, Argentonay) en lien avec les CSC locaux.

Il aidera à apporter le service en proximité à tous les jeunes y compris ceux du milieu rural. Sur Bressuire, la Cité de la Jeunesse s'intègre dans un projet plus global d'aménagement avec le pôle d'échanges multimodal (PEM), Pôle Emploi, écoles, périscolaire et centre de loisirs, garage solidaire...

Pôle d'échange multimodale : un lieu central pour favoriser la mobilité

Ouvert depuis le 23 août 2021, le pôle d'échanges multimodal à la gare à Bressuire accueille 3 espaces pour la desserte en autocars et autobus de chaque côté des voies ferrées, un local vélo d'une dizaine de places pour favoriser l'intermodalité, une aire covoiturage à proximité ainsi que d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le Pôle d'échanges multimodal devient ainsi un endroit incontournable à destination de l'ensemble des habitants du territoire pour les mobilités.

En 2022, la Cité de la jeunesse et des métiers (CJM) a accueilli 12 466 personnes (janvier à décembre 2022). Depuis son ouverture se sont ainsi 18 709 personnes accueillies.

Accompagner les enfants vers une mobilité plus durable

Mise en place du programme sur le « savoir Rouler à vélo qui permet de généraliser l'apprentissage du vélo en autonomie, pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Le dispositif est piloté par la SDJES des Deux-Sèvres et cherche à soutenir le savoir-rouler à vélo par des cycles d'apprentissage à destination d'un public enfant dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires et extrascolaires), en complément des actions mises en œuvre sur le temps scolaire. En parallèle, il s'agit d'étendre aux publics adultes éloignés de la pratique. Plus précisément il s'agit de :

- Amener davantage acteurs éducatifs et enfants à participer aux actions d'éducation à la route ;
- Créer du lien avec les parcours éducatifs de santé, de citoyenneté et de culture ;
- Former les intervenants non-qualifiés dans le cadre des projets ;
- Créer un lot de matériel mutualisable entre les différents partenaires des projets (vélos, EPI, panneau de signalisation) ;
- Dans un second temps, amener les adultes éloignés de la pratique physique vers le vélo (maman...).

La Communauté d'Agglomération a intégré le collectif départemental pour l'ensemble des acteurs du Bocage à l'émergence du projet et s'est engagé dans sa mise en œuvre. En 2021, la démarche a permis de former 15 animateurs. Les cycles d'apprentissage ont permis d'accompagner 42 enfants.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération a proposé, en partenariat avec l'Ademe, un challenge de la mobilité inter-écoles pour toutes les classes élémentaires du territoire. Il a pour principal objectif d'inciter les enfants et leurs parents à employer des pratiques de mobilité alternatives (vélo, marche à pied, trottinette, car scolaire...). Les mobilités alternatives s'appuient sur le principe de mobilité faiblement émetteurs de CO2. Ce sont les meilleurs moyens de se déplacer sur les petits trajets tels que le sont les trajets domicile-école.

Durant une semaine en mai 2022, 10 écoles pour plus de 550 élèves ont participé à cette 1ère édition du Challenge de la mobilité inter-écoles. C'est l'école St Joseph à Mauléon qui a remporté à la fois le prix de l'écomobilité et celui du plus bel effort (meilleure progression).

Pôles et maisons de santé

Dans la cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

Contrat de ville - quartier de Valette

Le contrat de ville du quartier Valette a été signé le 17 juillet 2015 entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la ville de Bressuire, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, le Parquet de Niort, l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes, la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, Deux-Sèvres Habitat, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle Emploi, et l'association Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais.

Il s'articule autour de différents enjeux répartis en 3 piliers:

- Le pilier cohésion sociale
 - ✓ Enjeux: favoriser la réussite éducative des enfants et lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'accès au droit et le lien social et intergénérationnel, prévenir la délinquance
- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain
 - ✓ Enjeu: améliorer le cadre de vie des habitants
- Le pilier développement économique et emploi
 - ✓ Enjeux: favoriser la mobilité et poursuivre l'accompagnement des personnes vers un accès ou un retour à l'emploi

En lien avec la prolongation des contrats de ville, l'année 2019 a été marquée par une actualisation des enjeux prioritaires et des modalités de gouvernance. Le bilan et les préconisations issus des travaux se sont organisés en 4 orientations :

- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants par l'accès au droit et aux services;
- Relever le défi de la réussite éducative et de la lutte contre les discriminations;
- Favoriser la cohésion sociale par l'aménagement du cadre de vie;
- Prendre en compte les axes transversaux et les valeurs de la République et la citoyenneté (notamment l'égalité hommes-femmes).

En 2022, l'évaluation du contrat de ville a été réalisée avec pour objectif d'apprécier, de manière partagée, le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil au service de la population du quartier.

Si le diagnostic de territoire montre une dégradation de la situation (augmentation du taux de pauvreté, un taux d'emploi faible...), le contrat a permis de répondre à certains besoins de la population en facilitant la création de nouveaux services et en favorisant le développement des coopérations entre les acteurs du territoire.

L'évaluation a aussi permis de mettre en évidence les axes restant à travailler afin de poursuivre les efforts sur certains enjeux dans le cadre du prochain contrat de ville: poursuivre de la réflexion sur les modes de garde, porter une attention au public jeune – adolescent, faciliter l'accès à la mobilité et à la formation, coconstruire une vision urbanistique et sociale du quartier via la remobilisation des acteurs autour de l'étude urbaine, mettre en œuvre les orientations de la CIA, faire évoluer la gouvernance au regard des besoins, du portage politique, de l'évolution des instances, renforcer la participation citoyenne...

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le CISPD est un espace de concertation, de coordination et d'impulsion de projets réunissant la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le Parquet de Niort, la Préfecture,

différents services de l'Etat, le Conseil Départemental, les élus et les acteurs locaux concernés par la thématique de la prévention de la délinquance et de la sécurité.

En lien avec les orientations des stratégies nationale et départementale et en fonction des besoins recensés, cette instance permet la mise en œuvre d'actions selon différents axes :

- Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention en direction des jeunes ;
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables et prévenir les Violences Intra Familiales (avec une priorité donnée au traitement des violences Intra Familiales)
- Axe 3 : Améliorer la tranquillité publique ;
- Axe 4 : Lutter contre les addictions ;
- Axe 5 : Lutter contre les prises de risques routiers.

Contrat local de Santé (CLS) – 2^e génération

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.

Le Contrat Local de Santé 2019-2023, signé à l'échelle du territoire du Bocage Bressuirais, est un outil d'animation territoriale en santé se caractérisant par la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les objectifs suivants :

- Disposer d'une ingénierie locale en santé pour accompagner l'émergence de projets ;
- Apporter une réponse aux besoins de santé prioritaires identifiés et favoriser l'ancrage du droit commun en santé sur le territoire ;
- Permettre une meilleure connaissance des acteurs qui œuvrent en faveur de la santé sur le territoire et soutenir les coopérations entre les acteurs du territoire de façon à structurer les filières et les parcours de santé.
- Agir sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...) afin de promouvoir un environnement favorable à la santé
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées.

Une Convention Territoriale Globale (CTG) : Services aux familles

Initié en septembre 2020 par la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté d'agglomération, la Convention Territoriale Globale vise à la fois à structurer les services aux familles et renforcer l'action éducative en direction des enfants et des jeunes. La CTG recherche la convergence des politiques de santé, de prévention, culturelles (...) autour des services aux familles. Le document d'orientation identifie l'échelle du bassin de vie comme espace de coopération entre acteurs de proximité de l'accueil du tout petit, des enfants et des jeunes en particulier autour d'enjeux comme le soutien à la parentalité et l'accueil du handicap. Enfin, il promeut la contribution éducative des acteurs du sport, de la culture, des ludothèques, du développement durable et du numérique. La rédaction de ce document a mobilisé les élus, les services et acteurs du territoire. La convention a été signée le 29 juin 2021 avec les organismes sociaux.

Le soutien à domicile

Le service de soutien à domicile a pour mission d'accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile en leur apportant une aide pour la gestion du logement, un soutien moral et psychologique, en leur permettant l'accomplissement des actes essentiels de la vie et de lutter contre l'isolement. La mise en place d'un plan d'aide à domicile permet d'assurer aux personnes dépendantes une aide régulière pour les actes indispensables au maintien à domicile dans de bonnes conditions. Cette aide permet de compléter l'aide de la famille voire se substituer à l'absence de proches dans l'entourage des aînés.

Le dispositif sortir +

Ce dispositif permet aux personnes de plus de 80 ans ressortissantes de certaines caisses de retraite complémentaires, de bénéficier d'une aide financière à l'accompagnement individuel par une professionnelle de l'aide à domicile pour réaliser des sorties de loisirs ou de confort. Cette aide permet de sécuriser les personnes âgées et de les inciter à poursuivre une vie sociale et à rompre l'isolement.

Le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Le service de soins infirmiers à domicile assure sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale pour les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes. Il peut, par dérogation, apporter une aide aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap, une affection ou une pathologie chronique. L'objectif est d'éviter une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après un passage en établissement.

Nous concrétisons au quotidien notre engagement en faveur du développement durable :

Sur le plan écologique

- En privilégiant la communication électronique (un projet de télégestion est actuellement en cours pour permettre à terme de ne plus imprimer les plannings des intervenants à domicile.)
- En recyclant les cartouches d'encre.
- En imprimant si besoin les documents en recto-verso.
- En sensibilisant le personnel au tri sélectif pour le diffuser auprès des bénéficiaires des services.
- En choisissant des fournitures et des équipements écologiques, et en éliminant nos déchets de manière responsable (le prochain marché de fourniture des repas, comme celui en cours, imposera aux fournisseurs des contenants recyclables).
- En ayant une approche globale de la nutrition et de la restauration pour satisfaire les besoins nutritionnels et le plaisir gustatif des usagers tout en luttant contre le gaspillage (travail en étroite collaboration avec le fournisseur des repas sur cet aspect).
- En faisant appel à des prestataires extérieurs par le biais de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) et des infirmiers libéraux pour l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) dans le cadre du service de soins infirmiers à domicile.

Sur le plan social et économique

- En sectorisant le territoire desservi par les intervenants à domicile, afin de réduire les déplacements/dépenses.

- En créant des emplois de proximité et un emploi aidé (CAE-CUI dans le cadre du Parcours Emploi Compétences) pour répondre aux besoins à domicile et développer le lien social.
- En plaçant les valeurs de respect, d'éthique et de professionnalisme au cœur de notre démarche.

Toutefois, il est difficile de trouver le juste équilibre entre protection de la santé (utilisation de beaucoup d'équipements « plastiques » pour le personnel) et protection de la planète dans le contexte sanitaire actuel lié à la COVID 19.

Le service des repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et ou personnes handicapées ou en incapacité temporaire de réaliser leur repas seules. Il permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement ou d'apparition de la dépendance.

Le service assure une prise en charge 7 jours sur 7 pour les repas de midi et soir. Une formule au choix permet de respecter les goûts et appétences des usagers, choix précieux dans la prévention de la dénutrition des aînés.

Dispositif « référents jeunesse »

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'appuie sur le réseau associatif local engagé pour la jeunesse afin de relayer son action, conjointement avec l'objet social des associations porteuses de la fonction « animateur référent jeunesse ».

Le dispositif « animateur référents jeunesse », s'exerçant auprès des publics 11-30 ans, permet de développer l'information jeunesse et l'accompagnement de projets sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Les associations porteuses (CSC Bressuire, CSC Cerizay, CSC Mauléon, CSC Nueil les Aubiers, Association La Colporteuse Argentonnoy et Espace de Vie Sociale du moncoutantais) ont initié et conçu un projet d'animation favorisant le développement social dans lequel elles promeuvent :

- L'animation jeunesse et l'accompagnement de projets sur leur territoire par les jeunes et pour les jeunes.
- La participation et l'implication des jeunes dans l'animation locale favorisant leur citoyenneté.
- L'accueil et l'information des jeunes ainsi que la mise en places d'actions dans le cadre du label national Info Jeunes.

Le référent jeunesse peut apporter un appui technique et pédagogique, notamment une méthodologie de projet pour que les jeunes puissent mettre en place des actions éducatives, sportives, culturelles, ludiques et de construction du lien social. 7 Micro-projets ont fait l'objet d'un soutien spécifique de la collectivité en 2021 et 13 en 2022, représentant 67 jeunes de 20 communes différentes.

Les transports en commun

Le réseau de transport en commun de l'Agglomération baptisé « Tréma » est en service depuis 2020. Les lignes de transport ainsi créées permettent de relier les différents pôles urbains du territoire et voisins au territoire, au sein de Bressuire ainsi que vers Faye l'Abbesse en direction du plateau technique du Centre Hospitalier du Nord Deux-Sèvres (CHNDS). Ainsi, 8 lignes régulières sont existantes sur le territoire, en complément des lignes régionales qui desservent partiellement notre territoire. Celles-ci peuvent être utilisées pour des trajets internes à l'Agglomération grâce au partenariat établi avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, 18 lignes scolaires ont vu leur offre s'élargir le mercredi soir et pendant les vacances, uniquement sur réservations. Ces lignes « périurbaines » offrent des liaisons quotidiennes aux habitants du territoire (accès aux services et commerces, aux soins, etc. notamment pour les personnes les moins véhiculées).

Depuis mars 2021, l'application Ticket Modalis a été lancée sur le réseau Tréma en complément de la billetterie classique. Il s'agit d'acheter sur son smartphone ses titres de transport dématérialisés au lieu d'être en papier.

Cette application est une des briques du MaaS, c'est-à-dire la mobilité intégrée pour des déplacements sans couture entre les différents territoires régionaux et les opérateurs multimodaux. Ce projet porté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre fin 2022.

Enfin, depuis fin 2018 et jusqu'en 2022, la communauté d'agglomération entreprend la mise en accessibilité de 16 arrêts de transport, en commun, répartis sur son territoire afin de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR) en complément des véhicules déjà affectés à ces lignes régulières. Ceux-ci sont des autocars avec plateforme pour la prise en charge des PMR ou 2 bus urbains, à plancher bas, présents sur la ville-centre de Bressuire et vers l'hôpital à Faye l'Abbesse.

Le transport solidaire



Le transport solidaire, intitulé « Trans Bocage Solidaire », continue de fonctionner sur l'ensemble de son territoire grâce aux associations porteuses du dispositif : les 3 centres socioculturels (CSC) du Pays Mauléonais, du Cerizéen et de Bressuire, la Maison France Services (partenariat en le CSC et le CCAS) à Nueil-Les-Aubiers, du Relais Familles de l'Argentonnois et du

Secours Catholique du Moncoutantais.

Ces associations s'appuient également sur les Maisons de Services Au Public (MSAP) ou France Services du territoire.

Ce dispositif à finalité sociale s'organise autour d'un réseau de chauffeurs bénévoles qui effectuent des déplacements correspondant aux besoins des bénéficiaires.

Sont concernés par ce dispositif les habitants du territoire et les personnes sans moyen de locomotion ou en difficultés passagères ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants. Toutefois, les personnes âgées sont les plus représentées.

Les motifs de déplacements occasionnels sont essentiellement les suivants :

- se rendre à des rendez-vous médicaux et paramédicaux, à la pharmacie,
- faire ses courses du quotidien,
- rendre visite à un proche,
- effectuer des démarches administratives ou professionnelles...



IV Produire et consommer durablement

Les grands enjeux

- ⇒ Une consommation et des pratiques citoyennes responsables
- ⇒ La réduction des déchets produits et leur valorisation
- ⇒ La préconisation des ressources substituables
- ⇒ Des pratiques durables de l'économie locale
- ⇒ Le développement des filières durables
- ⇒ La transition écologique et le développement durable dans les entreprises et industries

Compétences de l'Agglo 2b concernées

- ⇒ Gestion des déchets
- ⇒ Ecologie Industrielle Territoriale
- ⇒ Plan paysage
- ⇒ Guide des circuits courts

Les chiffres clés du territoire



Quantité de déchets traités : 121 kg /hab./an



Entreprises adhérentes à la démarche EIT : 43

Ecologie industrielle et territoriale – recto verso

Projet de
territoire

Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois

Objectif : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique



RECTO VERSO est la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale **impulsée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais** dont l'objectif est de favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les entreprises du Bocage Bressuirais.

Depuis son lancement en 2017, celle-ci s'est structurée dans l'objectif de pouvoir se pérenniser. En 2018, l'association pour porter la démarche a vu le jour, afin de permettre aux entreprises de devenir plus actrices. En 2019, le poste de chargé d'animation du réseau RECTO VERSO a été transféré de la collectivité à l'association. **Depuis juin 2022, l'association s'étend désormais sur le Nord Deux-Sèvres et est soutenue par la Communauté de communes du Thouarsais.**

En 2022, ce sont 55 entreprises du Bocage Bressuirais et du Thouarsais qui adhèrent à l'association et bénéficient des services proposés en matière de déchets, d'énergie ou encore de mobilité.

Depuis son lancement, nombreuses sont les synergies qui ont vu le jour.

La collectivité reste très présente dans la démarche et apporte son soutien. Des liens étroits demeurent entre l'association RECTO VERSO et la direction Prévention et Valorisation des Déchets et celle du Développement Economique.

✓ ATELIERS ET TEMPS D'ECHANGES EN 2022

- 3 ateliers thématiques énergie : décarbonation de l'industrie, décrypter sa facture de gaz naturel, opportunité du photovoltaïque en autoconsommation,
- 2 groupes de travail sur les obligations du décret tertiaire
- 2 ateliers mobilité de sensibilisation aux VAE
- Mise en place de collecte mutualisée de déchets électriques et électroniques (DEEE) : 1,2 tonnes collectées
- Mobilisation de 17 structures participantes pour le Challenge de la mobilité
- 2 audits réalisés dans le cadre du club d'auditeurs croisés inter-entreprises (ISO 14001)
- 3 fresques du climat animées (18 personnes sensibilisées)
- 2 conférences dans le cadre de la semaine européenne du développement durable (Economie Sociale et Solidaire et Numérique Responsable)



COMMUNICATION

Intervention / Conférence : Intervention en plénière du Congrès Ressources à Troyes

Site Internet : Petites annonces, agenda, actualités

Newsletter : +20 envois réalisés en 2022 et + 310 contacts

Réseaux sociaux : + 600 abonnées sur LinkedIn

Vidéo de présentation de la démarche, pilotée par l'ADEME et le réseau synapse

<https://www.youtube.com/watch?v=pvtjpF6lw8o>

✓ RESULTATS DES ACTIONS

Groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel

Electricité

- 52 contrats optimisés (sites de production)
- 34 entreprises participantes
- En moyenne : 6 850€ d'économie / contrat

Location d'une caméra de détection de fuites d'air comprimé depuis juillet 2020

- 11 entreprises ont effectué des campagnes de détection de fuites
- + 200 fuites d'air comprimé identifiées à ce jour (soit environ 10 900€ d'économie et 32 350 kWh/an de pertes énergétiques identifiées)

Etude mutualisée de faisabilité d'un contrat d'achat de gré à gré d'énergie verte (Green Corporate PPA) entre 19 entreprises industrielles du réseau → 4 entreprises engagées

- Etude soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine
- Consommation annuelle du groupe : + 40GWh

Petites Annonces

- 20 tonnes de déchets détournés
- 28 k€ économisés

✓ BILAN DES ACTIONS 2019-2021

- o **+130 entreprises engagées dans les actions**
- o **415 tonnes de déchets valorisés depuis 2018**
- o **21 tonnes de déchets réemployés depuis 2018**
- o **+600 k€ économisés depuis 2018**

PLAN DE PREVENTION DES DECHETS

**Projet de
territoire**

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Objectif : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais œuvre en faveur de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. De 2010 à 2014, elle a mis en œuvre un 1er plan de prévention des déchets qui lui a permis d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées (démarrage de l'équipement de la population locale en composteurs).

Ce 1^{er} plan, ainsi que son travail en collaboration avec les collectivités territoriales du département, lui a permis d'être lauréate du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en 2014. Elle a pu ainsi signer un contrat d'objectif « Déchet Economie Circulaire » pour la période 2015-2018 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de Nouvelle Aquitaine (lancement du défi Familles Zéro déchet).

En parallèle, elle a également poursuivi ses efforts en restructurant son service de collecte (1^{ère} phase de déploiement en 2015, 2^{ème} phase en 2017 et dernière phase en 2019) et en mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) au volume, qui sera effective pour l'ensemble des usagers du territoire en 2022.

En août 2018, les élus ont voté pour la rédaction et la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a été adopté le 14 mai 2019. Ce nouveau plan vise à atteindre les objectifs fixés par la loi TEPCV (loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) du 17 août 2015. Elle consacre la priorité à la prévention des déchets au sein d'une logique d'économie circulaire.



Les principaux objectifs de la loi TEPCV :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- porter à 65 % les quantités de déchets orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020)
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions est mis en œuvre chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires.

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année scolaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne un gestionnaire de cantine scolaire, afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et les guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cette thématique. L'action comprend une caractérisation des déchets alimentaires et son analyse, des animations en classe, des réunions avec les différents acteurs (personnel de la cantine, élu, professeurs, commission repas ...) afin de les aider à mettre en place des actions durables.



En 2022, l'Agglo2b a débuté le travail avec la cuisine centrale du Collège Ste Anne de Mauléon qui dessert 7 établissements scolaires. Quinze jours d'audit ont été réalisés sur le self du collège Ste Anne ainsi que sur la cantine de Saint Pierre des Echaubrognes.

UN DEFI « FAMILLE ZERO DECHET »

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux familles du territoire un accompagnement dans la démarche "zéro déchet" afin d'encourager un mouvement global sur le territoire.

Pour des raisons budgétaires, le défi 2022 a été annulé. Un nouveau concept de défi est à l'étude pour 2023 ou 2024.

Un programme pédagogique « mon école zéro déchet »

Ce programme est proposé aux élèves des classes de maternelle et primaire et des établissements du cycle secondaire (MFR, collèges, lycées généraux ou professionnels...). Ces interventions sont assurées par deux CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et une association de sensibilisation aux pratiques éco-citoyennes.



- Cycle 1 : À la découverte du monde des déchets ! Sous différents types d'approches pédagogiques : imaginaire, cognitive, sensorielle, les enfants découvriront ce que sont les différents déchets, de quelles matières ils sont composés, comment ceux-ci se recyclent et comment agir au quotidien.
- Cycle 2 Découverte des déchets et de leur gestion : que deviennent nos déchets dans la nature, comprendre la notion de recyclage, jeux de la poubelle pédagogique... Elargissement du regard sur la place des déchets et introduction à l'un des thèmes suivants : compostage, gaspillage alimentaire, recyclage du papier. Une demi-journée à mener en autonomie en fonction du thème visé.
- Cycle 3 Une demi-journée pour être incollable sur la gestion des déchets puis spécialisation sur un thème choisi par l'enseignant : "je jette, nous trions, ils recyclent", "évitons, réduisons les déchets à l'école et à la cantine", "compostons au jardin". 3ème demi-journée consacrée à la mise en action du projet en lien avec le thème choisi (expositions, jeux, ateliers récup' créative...). Visites de sites (recyclerie Emmaüs, Ateliers du Bocage) ou sortie à la découverte de la gestion des déchets de ma commune.

Collège – Lycée – MFR : (2 séances de 2 heures)

- 1ère séance "généraliste" pour être incollable sur la gestion des déchets du territoire, (re)découverte des notions de recyclage et de réduction des déchets, interroger ses habitudes face aux déchets, comprendre l'enjeu mondial de la gestion des déchets
- 2ème séance "ateliers pratiques" spécialisés sur une thématique choisie par l'enseignant : création d'une exposition sur un sujet d'étude lié à la problématique des déchets, ateliers fabrication zéro déchet, réemploi, récup'créative...

Les animations et visites sont intégralement prises en charge par l'Agglomération.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 17 classes ont bénéficié de ces programmes pédagogiques, soit 357 élèves.

EQUIPEMENT ET FORMATION DE LA POPULATION SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Depuis 2010, l'Agglo2B accompagne les foyers du territoire dans la réduction de leurs déchets, en leur proposant une formation, un composteur et un bio seau, le tout gratuitement, pour tous ceux qui disposent d'un jardin.

En 2022, l'Agglo2B :

- a organisé 5 réunions de formation
- a équipé 280 nouveaux foyers.

Une étude pour la généralisation du tri à la source des biodéchets a été lancée en décembre 2022. L'objectif de l'étude est de réfléchir aux différentes solutions de tri à la source des biodéchets à mettre en place sur le territoire pour l'ensemble des usagers.

EXTENSION DU SERVICE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage partagé se poursuit avec 41 composteurs partagés sur les communes de Bressuire, Cerizay et Clessé.



BROYAGE A DOMICILE

L'Agglo2b propose un service de broyage à domicile des végétaux depuis 2012, dont la 1^{ère} heure est offerte. Cette année 2021, la prestation a été réalisée par l'entreprise Côté Vert :

- 179 foyers ont bénéficié de cette action, 85 tonnes de déchets verts valorisées localement

UN ACCOMPAGNEMENT « MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE » POUR LES ORGANISATEURS D'EVENEMENTS

En 2022, l'Agglomération a accompagné 149 associations ou collectivités sur 164 événements culturels, sportifs, festifs ou éducatifs dans la mise en place de la collecte sélective et de la réduction des déchets (mise à disposition de points tri, d'équipements de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et biodégradables, d'outils signalétiques pour sensibilisation des bénévoles et du public, prêt de gobelets lavables...).



- La collectivité va renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics et promouvoir les achats éco-responsables.
- Depuis plusieurs années la collectivité sensibilise les élus et les agents de l'Agglo2B à la réduction des déchets et plus globalement à un mode de vie éco-responsable.



VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

L'organisation de la gouvernance politique de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération réunit plusieurs entités :

- La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en tant que telle
- Le centre intercommunal d'action sociale
- L'office du tourisme
- La régie Bocapôle

Les instances de la communauté d'agglomération

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la communauté d'agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires « fléchés ».

Le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises en 2022 et a adopté 243 délibérations.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire a reçu délégation de celui-ci. Il est composé de 27 membres et s'est réuni en 2022 à 7 reprises, pour un total de 110 délibérations.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 12 commissions thématiques ont été instaurées :

- Du développement économique, de l'agriculture et du commerce
- De la jeunesse, de la santé et de la politique de la ville
- Des sports et des centres aquatiques
- De la culture
- De l'environnement et des milieux aquatiques
- Des services techniques
- De l'assainissement
- Des transports, de la mobilité et de la ruralité
- De l'enfance et de la petite enfance
- De l'aménagement et de l'habitat
- De la prévention et de la valorisation des déchets
- De la transition écologique et climatique

Elles sont composées de 18 à 33 membres en fonction des thématiques. Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis, assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'agglomération.

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération, une assemblée des Maires se réunit 4 à 5 fois par an.

Les instances du centre intercommunal d'action sociale

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action est l'instance délibérante du CIAS. Il est composé de 17 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration représente les usagers des services à domicile : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas.

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 7 reprises en 2022.

Les instances de l'Office du Tourisme (Régie autonome)

Le conseil d'administration de la régie de l'Office d Tourisme est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 25 membres, représentant d'une part, les élus communautaires, d'autre part des membres des professionnels du tourisme sur le territoire : hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites ou activités touristiques ou de loisirs.

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et assure un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Les instances de la régie Bocapôle

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 15 membres, représentant des élus communautaires et des membres représentant le du monde associatif, les entreprises, plus globalement le monde économique qui sont les principaux usagers de Bocapôle, à la fois dans son volet « divertissement » et dans son volet « centre de congrès / évènementiel / parc des expositions ».

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

Projet de territoire

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

Objectifs : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Etre un territoire « multi-services »

Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Le conseil de développement, instance consultative de la société civile

La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme le rôle du conseil de développement. Mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Sa composition est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de développement s'organise librement et l'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions. Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Instauré en 2016, le conseil de développement du Bocage Bressuirais s'est réuni à 5 reprises entre 2016 et 2019. Son travail a notamment porté sur les sujets suivants : réflexion sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT), réflexion sur les priorités d'actions agricole à mener au niveau de la Communauté d'agglomération, réflexion sur l'enjeu d'élaborer un Projet Global de Déplacements, contribution à l'élaboration du Projet de Territoire et à celle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

Son renouvellement et son installation son inscrit dans le pacte de gouvernance.

Des instances spécifiques de concertation et réflexion indispensables pour une bonne conduite de projet

La gouvernance d'un projet est un processus dynamique de coordination entre les acteurs concernés. Elle permet le pilotage des actions, la définition puis le respect des délais, des coûts et de la qualité du projet. La définir améliore la communication et la circulation des informations, favorise la mobilisation et l'adhésion des différentes parties prenantes et facilite les prises de décisions.

Fort de ces constat, l'élaboration des principaux projets pilotés par la Communauté d'agglomération s'accompagne désormais par la mise en place d'une gouvernance spécifique. Pièce centrale de la méthodologie de projet, la gouvernance des projets s'appuie beaucoup sur les commissions thématiques établies mais peut aussi être élargie aux partenaires ou acteurs de la société civile.

Les instances ainsi définies souvent baptisées comité de pilotage ou comité de suivi ont pour rôle d'accompagner l'élaboration des projets en amont des instances décisionnaires.

Exemple de mobilisation citoyenne : L'association des usagers au projet d'établissement du conservatoire

Le Conseil d'Etablissement est un organe consultatif qui a pour rôle de garantir la concertation entre tous les acteurs du Conservatoire (élus, usagers, techniciens) autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, validé dans le cadre du classement Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

Il est composé d'élus et de représentants du personnel mais intègre aussi des usagers (parents d'élèves et élèves), après appel à participation auprès de l'ensemble des usagers et est élargi aux parties prenantes (partenaires centre socio-culturel et Inspection de l'Education Nationale).



www.agglo2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

